

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences de l'adoption du projet de règlement **RCA08-08-0001-97** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, adopté le 6 décembre 2016. Cette assemblée aura lieu le **19 décembre 2016**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boul. Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le premier projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-97** a pour objet de :

- préciser pour un usage additionnel autorisé à un usage du groupe Habitation (H), qu'il doit se situer distinctement à l'intérieur du bâtiment principal.

Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire et affecte toutes les zones de l'arrondissement où est autorisé le groupe Habitation (H) ainsi que toutes les zones contiguës à celles-ci.

- préciser pour l'usage additionnel « exercice d'une profession » autorisé à un usage du groupe Habitation (H), à l'exception d'une habitation de la classe d'usages multifamiliale de service (h5) ou multichambre (h6), que l'exercice d'une profession est autorisé à la condition que cette profession soit comprise dans les classes génériques 2211 ou 2212 de la classe d'usages Commerce Léger (s1), à l'exclusion de certains usages, et que la superficie brute de plancher de l'usage n'excède pas 30 % de la superficie totale brute de plancher du logement, pour un maximum de 20 m²

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent toutes les zones de l'arrondissement où sont autorisées les classes d'usages unifamiliale, bifamiliale, multiplex et multifamiliale (h1, h2, h3 et h4) du groupe Habitation (H) ainsi que toutes les zones contiguës à celles-ci.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Montréal, le 7 décembre 2016

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du conseil d'arrondissement

**PUBLIC NOTICE
PUBLIC CONSULTATION MEETING**

The Borough of Saint-Laurent of the Ville de Montréal will hold a public consultation meeting in regards to the object and the consequences of the adoption of draft by-law number RCA08-08-0001-97 modifying by-law number RCA08-08-0001 on zoning, adopted on December 6, 2016. This consultation meeting will be held on **December 19, 2016**, at 7 p.m., at the Council Room located at 777, boulevard Marcel-Laurin, in Saint-Laurent.

The object of first draft by-law number **RCA08-08-0001-97** is to :

- specify that an additional use, authorized in a residential building, has to be separated inside the building.

This provision is likely to need public approval by referendum and affect all zones of the borough where is authorized the group *Habitation (H)* and all the adjacent zones.

- specify, for the additional use « *exercice d'une profession* » authorized to a use of the group *Habitation (H)*, excepted for a dwelling of the class of uses *multifamiliale de service (h5)* or *multichambre (h6)*, that the exercise of a profession is authorized, on condition that this profession is included in the classes 2211 or 2212 of the class of uses *Commerce Léger (s1)*, excluding certain uses, and that the floor area for this use is less than 30 % of the total floor area, for a maximum of 20 m²

These provisions are likely to need public approval by referendum and affect all zones of the borough where are authorized the class of uses *unifamiliale, bifamiliale, multiplex and multifamiliale (h1, h2, h3 et h4)* of the group *Habitation (H)* and all the adjacent zones.

During this public meeting, the Mayor of the Borough, (or another Council Member designated), will explain this draft by-law and the consequences of its adoption and will listen to any person who intend to express themselves on this subject.

This draft by-law is available for consultation at the Citizens' Office, during regular office hours.

Montreal, December 7, 2016

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council